

OBJET: Acquisition, au titre de la ZAD de Bellepierre, d'un terrain de 832m2 cadastré section DE n°4, appartenant aux consorts DOURGADOU, nécessaire à la réalisation d'une voie nouvelle prévue au Plan d'Occupation des Sols.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée à cet effet, j'ai cru devoir exercer le droit de préemption de la Commune sur un terrain de 832m2 cadastré section DE n°4 sis à Bellepierre, dans l'emprise d'une voie nouvelle prévue au Plan d'Occupation des Sols.

Ce terrain, appartenant aux consorts DOURGADOU, a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner au prix de 100 000 Francs, ramené après négociations à 90 000 Francs (inférieur au seuil de consultation des Services Fiscaux).

Je vous demande en conséquence de bien vouloir confirmer la décision prise, m'autoriser à intervenir dans l'acte d'acquisition et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 901 article 210 du budget communal et financée à l'aide de crédits de voirie.

Je mets la question aux voix.

Dr GERARD - Y a-t-il beaucoup de terrains à acquérir ?

LE MAIRE - Oui, mais nous rachetons que lorsque nous recevons des offres de vente, pour éviter d'aller en expropriation.

x

ADOPTE A L'UNANIMITE

W - At Denis le 9 juillet 1981
P/le Préfet, le secrétaire général
Signé: Didier Culhant
Pour copie certifiée conforme
P/le Préfet
Le chef de Bureau délégué
Jacques Lacroix